

Parasol<sup>MD</sup> WG offre un recouvrement uniforme et constant de cuivre en plus d'une protection améliorée contre les maladies, en raison des particules extrêmement petites et de la concentration élevée de cuivre naturel.

# Parasol<sup>MD</sup> WG

## Avantages

- Facile à manipuler et à mélanger
- Élimine la formation de précipité dans le pulvérisateur et les rampes
- Hautement compatible avec les autres produits
- Petite taille de particules actives pour un recouvrement supérieur

## Cultures homologuées

- Haricots
- Canneberges
- Concombres
- Raisins
- Houblon
- Poivrons
- Pommes de terre
- Betteraves à sucre
- Tomates

## Renseignements généraux

- Utiliser comme traitement fongique de façon préventive
- Appliquer à un intervalle de 7-14 jours en fonction des conditions favorisant la maladie
- Peut être utilisé avec tous les types d'équipement de pulvérisation



## Informations techniques

### FONGICIDE

- > Groupe M1

### MATIÈRE ACTIVE

- > Hydroxyde de cuivre 50%

### FORMAT

- > Sac de 10 kg

### DÉLAI AVANT LA PLUIE

- > Éviter l'application lorsque de fortes pluies sont prévues

### # HOMOLOGATION

- > 29063

HOMOLOGUÉ EN  
PRODUCTION BIOLOGIQUE

 **Nufarm**  
Grow a better tomorrow

## Informations d'utilisation particulière

MALADIES CONTRÔLÉES DOSE IAR INFORMATION SUR L'APPLICATION

### HARICOTS

Brûlure bactérienne commune ( <i>Xanthomonas campestris</i> pv. <i>phaseoli</i> ) Brûlure bactérienne, tache aréolée ( <i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>phaseolicola</i> )	2,25-3,25 kg/ha (0,91-1,3 kg/acre)	2	Applications préventives : Débuter les pulvérisations lorsque les plants ont 15 cm de haut Appliquer aux 7-14 jours selon les conditions climatiques locales Maximum 6 traitements par année
---	---------------------------------------	---	--

### CANNEBERGES

Pourriture des fruits (pourriture hâtive ( <i>Phyllosticta vaccinii</i> ), pourriture des tiges ( <i>Godronia cassandrae</i> , <i>Fusicoccum putrefaciens</i> ), brûlure phomopsienne ( <i>Phomopsis vaccinii</i> ), botryosphaeria ( <i>Botryosphaeria vaccinii</i> ), pourriture de maturité ( <i>Coleophoma empetri</i> ), Anthracnose ( <i>Allantophomopsis lycopodina</i> ), pourriture jaune ( <i>Botrytis cinerea</i> ), pourriture noire ( <i>Physalospora vaccinii</i> ), anthracnose ( <i>Colletotrichum gloeosporioides</i> )) Exobasidium oxycocci ( <i>Exobasidium oxycocci</i> ) Pourriture des cabosses ( <i>Monilinia oxycocci</i> ) Brûlure des tiges ( <i>Lophodermium oxycocci</i> , <i>L. hypophyllum</i> ) Tache septorienne ( <i>Exobasidium rostrupii</i> )	4,71 kg/ha (1,9 kg/acre)	2	Maximum 3 applications par année avec un délai minimum de 7 jours entre les traitements Équipement avec rampe : Utiliser 500-1 000 L d'eau/ha Chimigation: Utiliser jusqu'à 3 000 L d'eau /ha sur des systèmes permanents seulement. Consultez le mode d'emploi pour calibrer les gicleurs en prévision de la chimigation. Consultez l'étiquette du produit pour le traitement spécifique à chaque maladie
---	-----------------------------	---	---

### CONCOMBRES

Tache angulaire ( <i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>lachrymans</i> )	2,25-3,25 kg/ha (0,91-1,3 kg/acre)	2	Appliquer une fois que les plants commencent à monter en vignes Maximum 5 traitements par année
--	---------------------------------------	---	--

MALADIES CONTRÔLÉES DOSE IAR INFORMATION SUR L'APPLICATION

### RAISINS

<p>Pourriture noire (<i>Guignardia bidwellii</i>) Excoriose de la vigne (<i>Phomopsis viticola</i>) Oïdium (<i>Uncinula necator</i> syn. <i>Erysiphe necator</i>) Mildiou (<i>Plasmopara viticola</i>)</p>	<p>2,24-6,72 kg/ha (0,91-2,7 kg/acre) dans 400 à 600 L d'eau/ha</p>	<p>2</p>	<p>La quantité de produit par hectare doit être la même indépendamment de la méthode de pulvérisation utilisée Veillez à ce que la pulvérisation soit uniforme sur la toute culture Application dès le bourgeonnement et répéter à des intervalles de 3 jours tout au long de la saison si nécessaire Maximum 8 applications par année à des intervalles de 3 jours entre les traitements Application possible avec de l'équipement à rampe verticale ou des pulvérisateurs à jet porté Note: Peut endommager le feuillage des variétés sensibles au cuivre telles que, le Concorde, Delaware, Niagara et Rosette. L'ajout de chaux hydratée (0,54-1,36 kg pour 0,454 kg de fongicide Parasol WG), peut diminuer la gravité de la phytotoxicité. Ajouter la chaux en premier dans le réservoir et bien l'incorporer avant d'ajouter le fongicide.</p>
--	---	----------	---

### HOUBLON

<p>Mildiou (<i>Peronospora humuli</i>)</p>	<p>1,2 kg/ha (0,49 kg/acre) dans 400 à 1 000 L d'eau/ha</p>	<p>14</p>	<p>Maximum de 5 traitements par année à des intervalles de 10 jours entre les applications La quantité de produit par hectare doit être la même indépendamment de la méthode de pulvérisation utilisée. Veillez à ce que la pulvérisation soit uniforme sur la culture Appliquer un fongicide de couronne après la taille mais avant l'enroulement Appliquer à des intervalles de 10 jours après l'enroulement si nécessaire Cesser les traitements 2 semaines avant la récolte Maximum de 5 applications par année à des intervalles de 10 jours Application possible avec de l'équipement à rampe verticale ou des pulvérisateurs à jet porté</p>
--	---	-----------	---

### POIVRONS

<p>Tache bactérienne (<i>Xanthomonas campestris</i> pv. <i>vesicatoria</i> et <i>X. vesicatoria</i>)</p>	<p>2,25-3,25 kg/ha (0,91-1,3 kg/acre)</p>	<p>2</p>	<p>Sous la menace de maladie, appliquer à un intervalle de 7-14 jours selon la gravité de la maladie et les précipitations Ne pas effectuer plus de 10 traitements par année, avec un intervalle minimum 3 jours entre les traitements</p>
--	---	----------	--

### POMMES DE TERRE

<p>Brûlure alternarienne (<i>Alternaria solani</i>) Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)</p>	<p>1,1-2,5 kg/ha (0,45-1,0 kg/acre)</p>	<p>2</p>	<p>Appliquer à un intervalle de 7-10 jours en débutant lorsque les plants ont 15 cm de haut jusqu'à la récolte Combiner avec 1,75-2,25 kg/ha de Mancozèbe Appliquer 3,4 L/ha lors de la mort des fanes avec un défanant, ou seul précédant la récolte pour une gestion des maladies Ce traitement tardif peut réduire l'infection des tubercules par le champignon du mildiou lors de la récolte Ne pas effectuer plus de 10 traitements par année, avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements</p>
---	---	----------	---

MALADIES CONTRÔLÉES DOSE IAR INFORMATION SUR L'APPLICATION

### BETTERAVES À SUCRE

Cercosporiose ( <i>Cercospora beticola</i> )	2,25-4,25 kg/ha (0,91-1,72 kg/acre)	2	Traiter dès que la maladie menace et poursuivre avec 4-6 traitements Pulvériser tous les 10-14 jours, selon les conditions météorologiques à une dose de 2,25-4,25 kg/ha selon la gravité de la maladie Il est conseillé d'y ajouter un surfactant approprié à la dose de 5,5 L/ha Pour plus d'information, consulter votre conseiller agricole Nufarm Ne pas appliquer plus de 6 traitements par an
---	--	---	--

### TOMATES

Tache bactérienne ( <i>Xanthomonas campestris</i> <i>pv. vesicatoria</i> ) Brûlure alternarienne ( <i>Alternaria solani</i> ) Moldioux ( <i>Phytophthora infestans</i> )	1,75-2,25 kg/ha (0,7-0,91 kg/acre)	2	Sous la menace de maladie, appliquer à un intervalle de 7-10 jours à une dose de 2,25 kg/ha et plus fréquemment selon la gravité de la maladie et les précipitations Combiner avec 1,75-2,25 kg/ha de Mancozèbe Ne pas effectuer plus de 10 traitements par année, avec un intervalle minimum de 3 jours entre les traitements
--	---------------------------------------	---	--



1.800.868.5444 | Nufarm.ca | NufarmHortCA

Toujours lire et suivre les instructions de l'étiquette pour plus d'information sur l'application pour contrôler les mauvaises herbes, les insectes et les maladies.  
Consultez l'étiquette du produit pour en apprendre davantage sur les homologations futures, nouvelles cultures, insectes et les modalités d'utilisation.  
Consultez l'étiquette du produit pour connaître les intervalles avant récolte.

Toujours lire et suivre les instructions de l'étiquette du produit.

Parasol<sup>®</sup> est une marque de commerce enregistrée de Nufarm Agriculture Inc.  
Tous les autres produits sont des marques de commerce de leurs entreprises respectives.

75116-04/21